Pôle DATAR

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

MEDOC

Parc naturel régional Médoc

Communauté de Communes Médullienne

Médoc Cœur de Presqu'île

MEDOC ATLANTIQUE Communauté de Communes De l'estuaire à l'océan !

Médoc Estuaire

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire du Médoc:

- **La Communauté de Communes Médoc Atlantique**
  représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

- **La Communauté de Communes de Médoc Estuaire**
  représentée par Monsieur Didier MAU, son Président,

- **La Communauté de Communes de la Médullienne,**
  représentée par Monsieur Christian LAGARDE, son Président,

- **La Communauté de Communes de Médoc Cœur de Presqu'île,**
  représentée par Monsieur Jean-Marie FERON, son Président

Et

- **Le PNR Médoc** représentée par Monsieur Henri SABAROT, son Président

ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de **la communauté de Communes Médoc Atlantique,** en date du 22 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **de Médoc Estuaire,** en date du 1er décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **de la Médullienne** en date du 15 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **de Médoc Cœur de Presqu'île,** en date du 1 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du PNR Médoc en date du 14 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du **Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine** en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Médoc et autorisant son président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

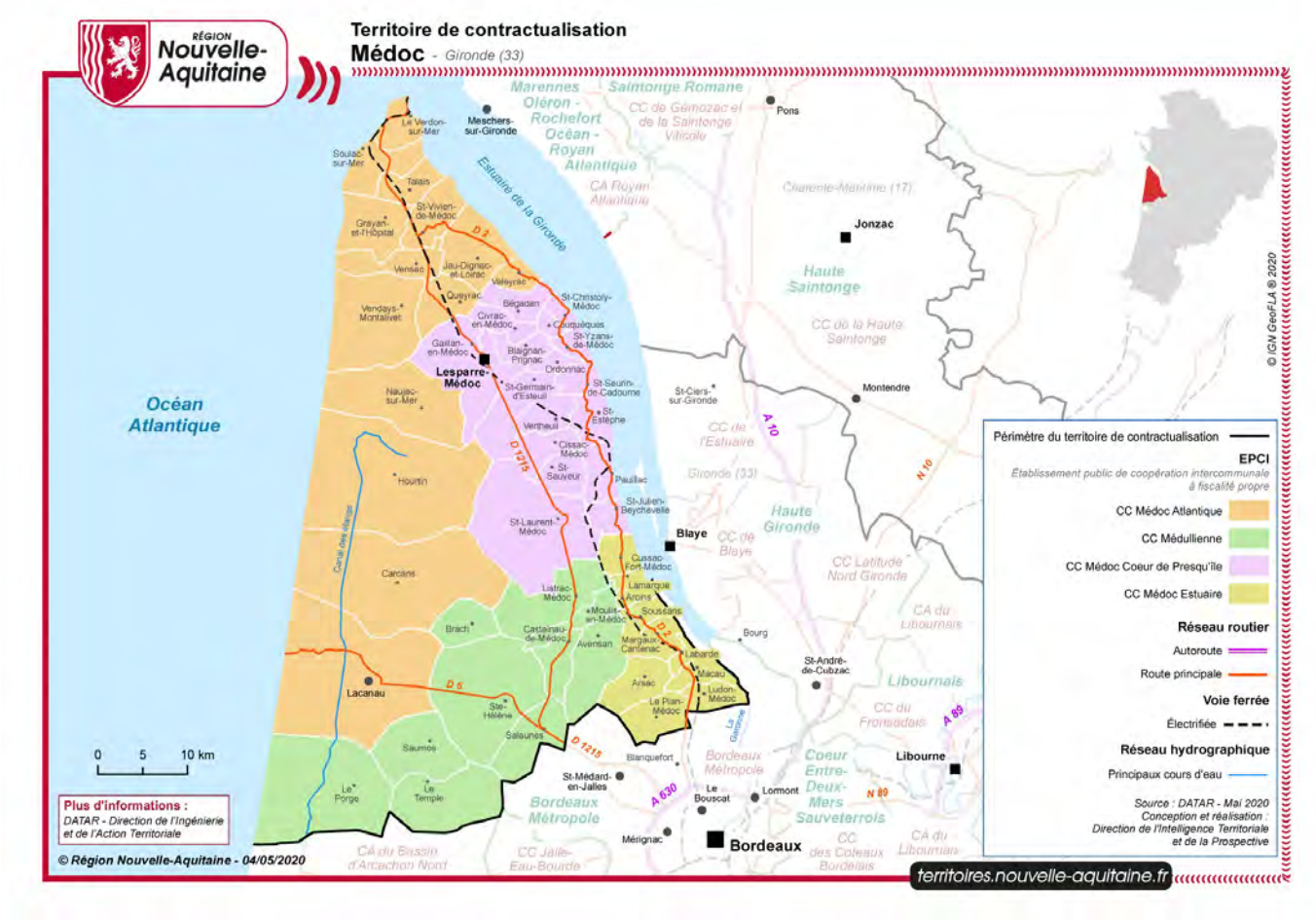

<u>Données générales :</u>
Bordé à l'ouest par l'Océan Atlantique, à l'est par l'estuaire de la Gironde et au sud par la forêt des Landes de Gascogne, la métropole bordelaise et le Bassin d'Arcachon, le Médoc est une terre immense (234 000 hectares), dotée de paysages divers regorgeant d'une biodiversité exceptionnelle, de savoir-faire uniques et de richesses culturelles que le Parc naturel régional Médoc s'emploie à valoriser et à préserver.

Avec plus de 110 000 habitants, le territoire est composé de 52 communes dans 4 Communautés de Communes.

Seule la Communauté de communes de Médoc Cœur de Presqu'île est classée en vulnérabilité intermédiaire, les trois autres Communautés de communes en vulnérabilité faible.

Le territoire de 52 communes est composé de 49 communes peu denses ou très peu denses, considérées comme « rurales », qui regroupent 85 % des habitants, et de 3 communes « denses », considérées comme « urbaines » (cf. annexe 3), qui ont de fait plutôt un caractère périurbain (grande couronne bordelaise) avec des besoins de services proches de ceux des communes rurales.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1: Faciliter les mobilités dans et vers le Médoc

Objectif 1 : Concevoir, rendre accessible et promouvoir l'utilisation de nouvelles modalités de déplacement
Objectif 2 : Consolider les connections en interne et avec les territoires voisins

Axe 2 : Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire

Objectif 1 : Revitaliser les centres bourgs et renforcer les centralités
Objectif 2 : Proposer un maillage de services de santé équilibrés sur le territoire
Objectif 3: Renforcer les équipements à destination de la population
Objectif 4: Proposer une offre de logement adaptée

Axe 3 : Consolider les activités économiques phares et accompagner les potentiels de développement

Objectif 1: Accueillir les entreprises et les initiatives économiques du territoire
Objectif 2: Accompagner les filières du Médoc
Objectif 3: Mobiliser les sites patrimoniaux
Objectif 4: Apporter des solutions aux difficultés de recrutement sur le territoire
Objectif 5: Structurer l'accueil touristique et accompagner les professionnels du tourisme
Objectif 6: Aménager Durablement des stations touristiques

Axe 4 : Conduire la transition énergétique du territoire et l'adaptation au changement climatique

Objectif 1 : Anticiper les évolutions probables et accompagner des démarches d'adaptation
Objectif 2 : Appuyer la stratégie de transition énergétique du territoire, en accord avec la Charte de Parc

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, **un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 50% en faveur des communes rurales** correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Médoc** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme **d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Médoc et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses

contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A ……, le ……

Le Président
du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A ……, le ……

Le Président
du Parc Naturel Régional
PNR Médoc,

Henri SABAROT

A ……, le ……

Le Président
de la Communauté de
Communes de Médoc Cœur de
Presqu'île,

Jean-Marie FERON

A ……, le ……

Le Président
de la Communauté de Communes
de la Médullienne,

Christian LAGARDE

A ……, le ……

Le Président
de La Communauté de Commune
Médoc Atlantique

Xavier PINTAT

A ……, le ……

Le Président
de la Communauté de Communes
de Médoc Estuaire,

Didier MAU

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Octobre 2022

Contrat de Développement et de transitions Médoc 2023-2025: Annexe 1 - Note d'enjeux

L'élaboration de la stratégie du présent contrat prend appui sur plusieurs démarches globales menées sur le territoire : la Charte de Parc naturel régional, finalisée en 2019, l'expérience du programme LEADER 2014-2020, le contrat régional de cohésion et de dynamisation 2019-2022, ainsi que sur des démarches collectives et thématiques, portées à l'échelle du Médoc : Programme alimentaire de territoire et Contrat Local de santé notamment. D'autre part, à l'échelle de chacune des 4 EPCI, des démarches territoriales sont venues renforcer, spécifier et décliner la stratégie collective du Médoc : Schéma de Développement économique de la Communauté de communes Médoc Estuaire ; projet de territoire, OPAH et ORT de la Communauté de communes Médulienne ; OPAH et projet Petites Villes de Demain porté par la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, stratégies d'adaptation aux risques d'érosion et de submersion et Schéma de développement économique de la Communauté de communes Médoc Atlantique.

Ces différentes démarches, ainsi que les objectifs européens et régionaux, notamment à travers le SRADDET ou Néo Terra, ont conduit le territoire à identifier, pour cette stratégie, la nécessité de poursuivre la dynamique visant à renforcer la vitalité de l'économie locale mais aussi la nécessité d'encourager fortement les dynamiques de transitions.

Les points clés du diagnostic territorial

Bordé à l'ouest par l'Océan Atlantique, à l'est par l'Estuaire de la Gironde et au Sud par la forêt des Landes de Gascogne, la métropole bordelaise et le Bassin d'Arcachon, le Médoc est une terre immense (234 000 hectares), dotée de paysages divers regorgeant d'une biodiversité exceptionnelle, de savoir-faire uniques et de richesses culturelles que le Parc naturel régional Médoc s'emploie à valoriser et à préserver.

Avec plus de 110 000 habitants, le territoire est composé de 52 communes organisées autour de 4 Communautés de Communes.

Le Médoc est caractérisé par une grande variété de paysages dans lesquels la nature est omniprésente, bien qu'il soit totalement façonné par l'homme à travers les siècles, mais aussi par la présence d'un patrimoine bâti important (plus de 70 monuments classés ou inscrits), avec 3 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais parfois peu connu, valorisé voire utilisé.

En termes de démographie, le territoire est attractif, la population ne cesse de croire mais surtout sur le sud du territoire et le long du littoral. D'autres parties du territoire voient leur population diminuer et la pauvreté s'accroitre. Ces dynamiques différentes au sein du territoire conduisent à des inégalités en termes d'offre de logement, de santé, d'équipements, de mobilités…

Les principales filières économiques en nombre d'emplois sont agricoles, avec la sylviculture et la viticulture, et touristiques. Ces filières ont recours à de nombreux saisonniers, ce qui est une spécificité du territoire, mais elles sont également complétées ces dernières années par de nouvelles activités, notamment une filière d'excellence autour du composite et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le Médoc est un territoire particulièrement vulnérable et soumis aux risques naturels, dont les menaces s'accentuent avec les effets du changement climatique : recul du trait de côte, feux de forêts, risques inondations…

Les enjeux

Les enjeux liés au développement du territoire reposent sur les ressources dites « exceptionnelles » du territoire, qui lui a valu son classement en tant que Parc naturel régional ; la capacité d'activation de ces dernières par les acteurs locaux publics et privés ainsi que la nécessité de répondre aux besoins de la population dont les équilibres sont fragiles.

Enjeu 1 : Transformer les ressources patrimoniales et naturelles du Médoc en moteur de développement et d'attractivité

Enjeu 2 : Cultiver l'initiative économique locale, structurer les filières et permettre l'innovation

Enjeu 3 : Renforcer le maillage du territoire entre bourgs structurants et villages que ce soit en termes de services, d'équipements, d'offre économique, de mobilité et d'habitat et tisser les liens avec les territoires voisins

Enjeu 4 : Renforcer la cohésion sociale au cœur des projets et favoriser la mobilisation des acteurs locaux

Enjeu 5 : Renforcer la capacité du territoire à s'adapter aux changements à l'œuvre : changement climatique et contexte énergétique, évolutions sociales et sociétales…

La stratégie

Durant le dernier contrat, le territoire avait identifié la nécessité de renforcer la vitalité de l'économie locale en partant de ses fondamentaux : innovation dans les activités traditionnelles, développement des secteurs porteurs tels que les matériaux composites et les secteurs de la sphère résidentielle, le développement touristique lié au cadre naturel préservé et aux atouts paysagers, tout en renforçant la cohésion sociale et en favorisant un développement inclusif des populations médocaines.

Ces ressorts sont toujours d'actualité mais à cela s'ajoute la réalité des effets ressentis des changements en cours (changement climatique, effets des évolutions mondiales, effets de la crise Covid, évolution des aspirations de modes de vie…). Les menaces et les changements qui pèsent sur le territoire nécessitent de mener une stratégie qui, sur cette période 2023-2025 doit mettre encore davantage l'accent sur l'accompagnement et l'accélération des transitions, sur ces filières mais aussi en prenant en compte de nouveaux enjeux, déjà identifiés dans la Charte de Parc naturel régional et portés par la feuille de route Néo Terra : transition énergétique, attractivité et qualité de vie, mobilité, adaptation au changement climatique, aux nouvelles aspirations de vie et aux besoins du tissu économique local…

Le territoire souhaite poursuivre **une démarche d'attractivité équilibrée** du territoire qui vise notamment à **redynamiser les centres bourgs et à renforcer les pôles urbains et secondaires**. Cet objectif permet notamment de se baser sur les opérations d'aménagements durables des stations, sur la création de nouveaux services et équipements nécessaires à la population ainsi que sur la nécessaire valorisation du patrimoine bâti vacant et/ou peu valorisé. Cette valorisation passe à la fois par une **nécessaire rénovation énergétique des bâtiments**, notamment publics, mais aussi par une **valorisation du patrimoine** dans une logique d'accueil de projets.

La démarche d'attractivité repose également sur un **développement des capacités d'accueil du territoire pour répondre aux nécessaires recrutements**. Le problème est régulièrement posé pour les professionnels de santé et pour les saisonniers, mais il se pose également pour les jeunes et pour d'autres types d'activités, essentiellement autour d'une offre de logement adaptée.

Le territoire s'organise progressivement autour des questions de mobilité. Il a la chance de disposer d'une desserte ferroviaire et d'un réseau routier de qualité mais au-delà des infrastructures, **le territoire doit accompagner une mutation de son système de mobilité**, en limitant le recours à la voiture individuelle, en permettant un recours aux modes de déplacements doux et en accompagnant les publics.

Le Médoc souhaite également soutenir **les dynamiques d'innovation qui permettent la création d'emplois et d'activités économiques et poursuivre la nécessaire préservation du patrimoine, notamment paysager,** véritable atout du territoire. Pour le développement des activités économiques, au-delà de la nécessaire attractivité professionnelle du territoire et d'un accompagnement pour faciliter les recrutements, le territoire souhaite poursuivre le soutien à l'innovation dans les activités traditionnelles, à la structuration du tourisme durable ainsi qu'à l'accueil de nouvelles initiatives économiques, notamment autour de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

La synthèse des axes et des objectifs du contrat

Axe 1: Faciliter les mobilités dans et vers le Médoc
Objectif 1 : Concevoir, rendre accessible et promouvoir l'utilisation de nouvelles modalités de déplacement
Objectif 2 : Consolider les connections en interne et avec les territoires voisins

Indicateurs de suivi : Elaboration d'une démarche collective sur la mobilité en Médoc
Nombre, nature et type de projets mis en œuvre

Axe 2 : Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
Objectif 1 : Revitaliser les centres bourgs et renforcer les centralités
Objectif 2 : Proposer un maillage de services de santé équilibrés sur le territoire
Objectif 3: Renforcer les équipements à destination de la population
Objectif 4: Proposer une offre de logement adaptée

Indicateurs de suivi : nombre, nature, localisation et type de services à la population

Axe 3 : Consolider les activités économiques phares et accompagner les potentiels de développement
Objectif 1: Accueillir les entreprises et les initiatives économiques du territoire
Objectif 2: Accompagner les filières du Médoc
Objectif 3: Mobiliser les sites patrimoniaux
Objectif 4: Apporter des solutions aux difficultés de recrutement sur le territoire
Objectif 5: Structurer l'accueil touristique et accompagner les professionnels du tourisme
Objectif 6: Aménager Durablement des stations touristiques

Indicateurs de suivi : Nombre et nature des projets valorisant les ressources du territoire et répondant aux besoins des entreprises locales

Axe 4 : Conduire la transition énergétique du territoire et l'adaptation au changement climatique
Objectif 1 : Anticiper les évolutions probables et accompagner des démarches d'adaptation
Objectif 2 : Appuyer la stratégie de transition énergétique du territoire, en accord avec la Charte de Parc

Indicateurs de suivi : Nombre et nature des projets participant aux transitions du territoire

Contrat de développement et de transitions 2023-205 MEDOC
Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
AXE 1 : Faciliter les mobilités dans et vers Médoc	1.1 Concevoir, rendre accessible et promouvoir l'utilisation de nouvelles modalités de déplacement	Itinéraire cyclable Lamarque Carcans	A définir	Lamarque Carcans	AMORÇAGE	X							Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Liaisons cyclable entre Piqueyrot et Bombannes	CC Médoc Atlantique	Hourtin Carcans	AMORÇAGE	X						Intégré à ADS et au Schéma Régional des Véloroutes (itinéraire EV1 – la Vélodyssée)	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Projet partenarial d'aménagement Lacanau phase 2 (recomposition de la Promenade Sud)	**CC Médoc Atlantique**	**Lacanau**	**MATURE**	**X**	**5 000 000**	**250 000**	**x**			Projet global de 16 M€ 300 000 euros pour la requalification du belvédère, CP du 7 novembre 2022. 250 000 euros pour la recomposition de la Promenade Sud, à l'occasion d'une CP de 2023.	Tourisme	
		Projet partenarial d'aménagement Lacanau phase 3 (création du pôle d'échange multimodal)	**CC Médoc Atlantique**	**Lacanau**	**MATURE**	**X**	**4 000 000**	**200 000**	**x**			Projet global de 16 M€ 200 000 pour la création du pôle d'échange multimodal, à l'occasion d'une CP de 2024.	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
	1.2 Consolider les connections en interne et avec les territoires voisins	*Co construire le schéma des mobilités du territoire Médocain*	*PNR MEDOC*	*Médoc*	*Chantier-Clé*								Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
AXE 2 : Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire	2.1 :Revitaliser les centres bourgs et renforcer les centralités	Opération de la Lézardière (bâtiment public à vocation tiers lieu et cyberpoint et construction de 4 logements locatifs (1 T4 – 3 T3) dédiés aux logement de jeunes actifs)	Talais	Talais	AMORÇAGE	X						Hors aquisiton et voirie	Revitalisation centres bourgs	
		Revitalisation de centre bourg de Listrac-Médoc : développement des commerces et des services	CC Médullienne	Listrac	AMORÇAGE	X						Dans le champ des compétences de la Région, et suivant ses axes d'intervention	Revitalisation centres bourgs	
		Revitalisation de centre bourg de Castelnau-de-Médoc : requalification de l'ancien collège par la création d'un équipement culturel médiathèque/école des arts; conversion de la salle des fêtes en activités économiques, marché couvert ou de producteurs	CC Médullienne	Castelnau Médoc	AMORÇAGE	X						Dans le champ des compétences de la Région, et suivant ses axes d'intervention	Revitalisation centres bourgs	
		Revitalisation de centre bourg de Ste Hélène autour du commerce en centre-bourg pour favoriser la consommation de proximité	CC Médullienne	Ste Hélène	AMORÇAGE	X						Dans le champ des compétences de la Région, et suivant ses axes d'intervention	Revitalisation centres bourgs	
		Revitalisation de centre bourg : étude urbaine participative LE PORGE	CC Médullienne	Le Porge	AMORÇAGE	X						Dans le champ des compétences de la Région, et suivant ses axes d'intervention	Revitalisation centres bourgs	
		Espace multiple Centre bourg (+ Halles)	CC Médullienne	Saumos	AMORÇAGE	X							Revitalisation centres bourgs	
	2.2 Proposer un maillage de services de santé équilibrés sur le territoire	Maison du patient citoyen (télémedecine et innovation santé)	CC Médullienne	Le Temple	Amorçage	X							Revitalisation centres bourgs	
	2.3 Renforcer les équipements à destination de la population	**Maison du Parc PNR Médoc**	**PNR MEDOC**	**Saint Laurent Médoc**	**MATURE**	**X**	**4 500 000**	**1 600 000**	**x**				Environnement	
		Programme Alimentaire Territorial	*PNR MEDOC*	*PNR MEDOC*	*chantier clé*								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Réhabilitation du Marché de Pauillac	CC Médoc Coeur de Presqu'ile	Pauillac	AMORÇAGE	x							Commerce - Artisanat - Développement local	
	2.4 Proposer une offre de logement adaptée	Reconversion EPHAD de Vertheuil en hébergement multi usages (étudiants, apprentis saisonniers urgences…)	Vertheuil	Vertheuil	AMORÇAGE	x							Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Projet rénovation Habitats saisonniers	Le Temple	Le Temple	AMORÇAGE	x							Habitat et Logement	

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
AXE 3 : Consolider les activités économiques phares et accompagner les potentiels de développement territoire	3.1 : Accueillir les entreprises et les initiatives économiques du territoire	Réaménagement du site de l'ancien Centre de Formation de la Marine (CFM) à Hourtin (locaux pour la formation et une pépinière d'entreprises / Tiers Lieux)	Hourtin (en appui la CC Médoc Atlantique)	Hourtin	AMORÇAGE	X						Dans le champ des compétences de la Région, et suivant ses axes d'intervention	Emploi - Formation	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	3.2 : Accompagner les filières du Médoc	Structuration Filière Bois en lien avec dynamique du Parc d'activités « Pas du Soc 2 »	CC Médullienne	CC Médullienne	AMORÇAGE	x							Industrie et filières	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
		Structuration filière autour de l'implantation de Datacenter(s) (numérique energie renouvelable)	CC Médullienne	Ste-Hélène	AMORÇAGE	X						Structuration Filière	Industrie et filières	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
		Structuration Pôle Production Energie Renouvelable	Soussans	Soussans	AMORÇAGE	x							Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
	3.3 : Mobiliser les sites patrimoniaux	Reconversion du Fort de Grave au Verdon sur Mer	CC Médoc Atlantique	Le Verdon	AMORÇAGE	x						Identifié dans le cadre de l'étude ADS Nord Médoc en cours de définition. Le fort s'inscrirait dans un projet d'aménagement global de la Pointe de Grave. Tourisme Culture & Patrimoine	Tourisme	
		Projet de Campus sur Vertheuil	Vertheuil	Vertheuil	AMORÇAGE	X						Projet multiple Tourisme & Formation autour de la vigne et du vin.	Emploi - Formation	
	3.4 : Apporter des solutions aux difficultés de recrutement sur le territoire	Pôle d'artisanat d'art à Lesparre-Médoc, dans les locaux des anciens abattoirs.	CC Médoc Cœur de Presqu'île	Lesparre	AMORÇAGE	X							Commerce - Artisanat - Développement local	
	3.5: Structurer l'accueil touristique et accompagner les professionnels du tourisme	Réhabilitation des sites plans plages (Carcans et Lacanau)	CC Médoc Atlantique	Carcans et Lacanau	AMORÇAGE	X						Plan plage de Carcans-océan et plan plage lacustre du Moutchic	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	3.6: Aménager durablement des stations touristiques	*Aménagement durable des Stations à Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et sur le Nord Médoc.*	*CC Médoc Atlantique*	*CC Médoc Atlantique*	*Chantier-Clé*								Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
AXE 4: Conduire la transition énergétique du territoire et l'adaptation au changement climatique	4.1 Anticiper les évolutions probables et accompagner des démarches d'adaptation	**Stratégie locale de Gestion de la Bande Côtière de Lacanau 2023-2030**	**CC Médoc Atlantique**	**Lacanau**	**Mature**	**X**	**6 400 000**	**1 900 000**	**x**			Programme 2023 2024	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Stratégie locale de Gestion de la bande côtière de Soulac sur Mer 2023-2030.	**CC Médoc Atlantique**	**Soulac sur Mer**	**Mature**	**X**	**6 170 000**	**1 057 000**	**x**			Programme 2023 2024	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	4.2 : Appuyer la stratégie de transition énergétique du territoire, en accord avec la Charte de Parc	Nouvelle offre de services visant à engager une réduction des déchets	CC Médullienne	CC Médullienne	Amorçage	X						AAP proposé aux EPCI à compétence Déchets, hors équipement de pré-collecte type bacs ou bornes enterrées	Transition énergétique	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
		Plan Intercommunal d'économie d'énergie	CC Médullienne	CC Médullienne	Amorçage	X						Selon actions retenues au plan d'actions en cours de définition	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
Ingénierie du contrat :		Chef de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP						10 000	x	x	x	Max. 40% pour un 0,5 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000 €)		
		Chargés de mission thématiques, jusqu'à 2 ETP						30 000	x	x	x	Max. 40% pour un 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000 €)		
		Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP						10 000	x	x	x	Max. 25% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 40 000 €)		

Annexe 3 - Grille communale de densité Médoc

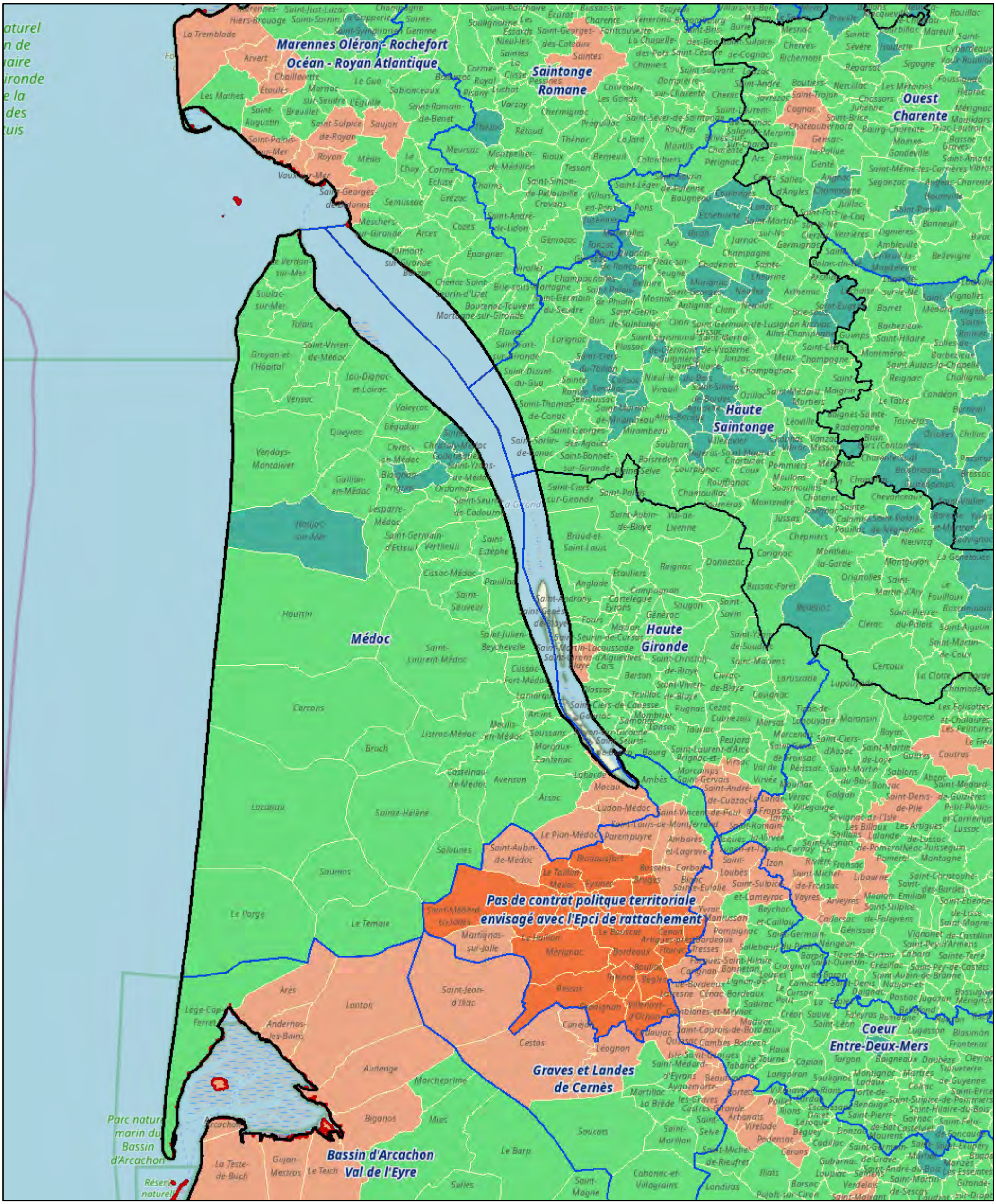

27/10/2022 15:03:47

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiare
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune

- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

1:577 791

0 4,75 9,5 19 mi

0 5 10 20 km

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |